



Fondation
communautaire
Gaspésie-Les Îles

FCGÎ

Pour un financement perpétuel !

Carleton, 13 mai 2011

HISTORIQUE

- Fondée en 2000
- Organisme de bienfaisance enregistré et constitué selon la loi sur les corporations canadiennes.
- Constitué, prioritairement, de fonds de dotation qui forment un patrimoine collectif et inaliénable
- Actifs : 8,3 millions de \$
- Revenus de placement distribués à ce jour : 1 M \$



MISSION

- *«Améliorer la qualité de vie et le dynamisme de notre communauté en favorisant le développement de la philanthropie et en participant à des actions de création de fonds et de subventionnement pour l'ensemble de la communauté et plus particulièrement pour les jeunes »*

RÔLES

- Établissement de fonds de dotation et services aux donateurs
- Distribution des revenus de placement du capital;
- Rassembleur et leader communautaire



CARACTÉRISTIQUES

- Son existence n'est pas limitée dans le temps.
- Le capital ne sera jamais entamé
- Le capital continuera de croître avec une gestion de placement professionnelle et la réception de nouveaux dons
- S'emploie à renforcer leur communauté en facilitant la pratique de la philanthropie

La philanthropie est la philosophie ou doctrine de vie qui met l'humanité au premier plan de ses priorités



SECTEURS D'ACTIVITÉ

- les arts
- la culture
- l'éducation
- l'environnement
- la religion
- les loisirs et sports
- la santé
- les services sociaux
- autres



STRUCTURE

BUREAU DES GOUVERNEURS

Composé de 10 membres, titulaires des plus hautes charges publiques dans la communauté

Mandats :

- ❖ *Recommander la nomination des administrateurs, veiller à son bon fonctionnement et le supporter pour certains mandats*
- ❖ *Participer à la définition des orientations de la Fondation*
- ❖ *Promouvoir les objectifs de la Fondation*



Fondation
communautaire
Gaspésie-Les Îles

STRUCTURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les 14 membres, nommés par le Bureau des gouverneurs, sont des bénévoles reconnus pour leur engagement communautaire ou leur champ de compétence



Fondation
communautaire
Gaspésie-Les Îles

MANDATS

Comité de placement

- Recommander une politique de placement au conseil d'administration en conformité avec les objets de l'organisme et les règles fixées par les donateurs, le cas échéant
- Étudier la gestion des fonds qui lui sont confiés et faire rapport au conseil d'administration
- Étudier toute autre question qui peut lui être confiée par le conseil d'administration



MANDATS

Comité développement, planification stratégique

- Promouvoir et encourager la coopération et le regroupement administratif des œuvres, associations, organisations et institutions charitables et d'assistance sur le territoire des MRC de la région
- Évaluer certaines problématiques en s'assurant que les buts et les politiques de la société sont respectés
- Formuler des recommandations au conseil d'administration pour décision finale
- Proposer et réaliser toute démarche de réflexion stratégique

MANDATS

Comité – publicité & promotion

- Assurer la visibilité, la transparence et la crédibilité de la Fondation auprès de la population et de ses publics cibles



MANDATS

Comité de vérification

- Examiner le budget annuel et les états financiers vérifiés et formuler des recommandations au conseil d'administration, dont la recommandation pour la nomination du vérificateur désigné

AVANTAGES À CRÉER UN FONDS

- Affiliation à un réseau national très fort
- Influence d'un important réseau de contacts
- Solidarité régionale et force de regroupement
- Gestion d'un capital inaliénable et revenu de placement récurrent plus sécuritaire
- Frais de gestion réduits au minimum
- Gouvernance confiée à des leaders engagés et impliqués dans tous les secteurs d'activité



AVANTAGES

- Source de revenu à perpétuité
- Sécurité du capital
 - À l'abri des créanciers
 - À l'abri des changements d'administration
 - À l'abri de l'inflation
- Transfert de responsabilité
- Simplicité et flexibilité
- Gestion professionnelle de l'actif
- Intérêt du donateur
- Regroupement d'actifs

LES DIFFÉRENTS FONDS

- **Fonds de dotation:** *dont seulement les revenus de placement sont distribués*
- **Les fonds sous gestion:** *détenu au nom d'un autre organisme*